

DATE DE PUBLICATION : 23 janvier 2012

Le directeur général des Ressources humaines

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Robert OPHELE, second sous-gouverneur, à M. Frédéric PEYRET le 6 janvier 2012 ;

Délégation permanente est donnée à Mme Françoise DUCRUEZET, directeur de la Formation et du Développement des compétences et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Marie-Agnès de CHERADE de MONTBRON, adjoint au directeur de la Formation et du Développement des compétences, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la direction de la Formation et du Développement des compétences à l'exception, d'une part, de la nomination des chefs de service et, d'autre part, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise DUCRUEZET et de Mme Marie-Agnès de CHERADE de MONTBRON, délégation permanente est donnée à M. Pierre BESSON, chef du service Achats, Gestion, Informatique, Logistique à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif aux activités de la direction de la Formation et du Développement des compétences.

Fait à Paris, le 6 janvier 2012

Frédéric PEYRET